

# 11879/17 CDR 123

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 septembre 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 septembre 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination de deux membres du Comité des régions, proposés par la Roumanie

E 12372



Bruxelles, le 11 septembre 2017  
(OR. en)

11879/17

CDR 123

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de décision du Conseil portant nomination de deux membres  
du Comité des régions, proposés par la Roumanie  
- Adoption

---

1. Par lettres datées du 13 juillet 2016 et du 18 janvier 2017, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin des mandats de M. Vasile Silvian CIUPERCĂ et de M. Adrian ȚUȚUIANU, membres du Comité des régions<sup>1</sup>.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

---

<sup>1</sup> 5595/17 CDR 5 et 7455/17 CDR 52.

3. En application de cette disposition, le gouvernement roumain a proposé de nommer<sup>2</sup>, en tant que membres, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
  - M. Marius Horia ȚUȚUIANU, *President of Constanța county council*,
  - M. Bogdan Andrei TOADER, *President of Prahova county council*.
4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 11878/17 CDR 122.
5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.

---

---

<sup>2</sup> 11877/17 CDR 121.